

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4257 - Mercredi 23 Novembre 2022 - Prix : 200 Fc

CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE :

"Un procès joué d'avance"



Les avocats de Sambu reviennent sur les raisons qui ont poussé leur client à boycotter le procès sur la citoyenneté économique dont il est le personnage central.

24 h après, les avocats de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambu sont revenus sur les raisons qui ont poussé leur client à se retirer du procès sur l'affaire dite de citoyenneté économique, ouvert lundi 21 novembre à Moroni. En conférence de presse hier mardi, ils ont expliqué que leur client n'avait pas les garanties nécessaires pour un procès équitable. « Nous comparaissons devant une Cour

d'exception issue de la période noire des Comores, à l'époque des mercenariats. Elle ne permet pas de faire appel contrairement aux principes des conventions internationales », regrette Jan Fermon, l'avocat belge de l'ancien président. Lui de renchérir : « Votre Loi sur l'organisation judiciaire pose un principe essentiel : un tribunal doit être instauré par la Loi ». Or, poursuivent les conférenciers, la Cour de sûreté de l'État ne figure pas sur la liste des juridictions de l'Union des Comores.

LIRE SUITE PAGE 3

Prières aux heures officielles Du 21 au 25 Novembre 2022

Lever du soleil:

05h 31mn

Coucher du soleil:

18h 14mn

Fadjr : **04h 18mn**

Dhouhr : **11h 56mn**

Ansr : **15h 29mn**

Maghrib : **18h 17mn**

Incha : **19h 31mn**



RELANCE DE LA CPAD

18 pays attendus à Moroni le 03 décembre

Le gouvernement comorien va tenir un séminaire le 03 décembre prochain pour la relance de la Conférence des Partenaires au Développement des Comores. Cette dernière consiste à faire une évaluation de ce qui a été fait, mais aussi revoir les couts qui étaient initialement prévus et les réajuster par rapport à la réalité actuelle du marché.

Le secrétaire général du gouvernement en compagnie du ministre des postes et télécommunications ont organisé une conférence de presse pour annoncer la première réunion de haut niveau pour le suivi de la Conférence des Partenaires au Développement des Comores (CPAD). Cet événement verra la participation de 18 pays amis des Comores, des organisations internationales et régionales



qui se sont prononcées. « Il s'agit d'une rencontre d'évaluation de la CPAD. Elle consiste à voir ce qui a été réalisé malgré la Covid-19 et ce qui n'a pas été fait. Une façon de recadrer le tir », annonce Soeuf

Kamalini, le ministre des postes et des télécommunications. Le gouvernement comorien prévoit aussi de mettre sur la table la question de l'inflation. « Il est aussi question de revoir les coûts qui étaient initiale-

ment prévus et les réajuster par rapport à la réalité du marché d'aujourd'hui », poursuit-il. Une troisième chose recherchée par le gouvernement c'est de faire le point sur les partenaires qui ont donné leur feu vert pour accompagner le pays. « Il y'a des partenaires qui s'étaient exprimés et d'autres qui ont voulu mais qui n'ont pas pu. Et c'est l'occasion de réintégrer d'autres partenaires et voir si il y a des partenaires impliqués et qui s'étaient prononcés et pour des raisons internes se retirent », précise-t-il.

De son côté, le secrétaire général du gouvernement a mis l'accent sur la stabilité, la sécurité et paix comme gage pour attirer les investisseurs étrangers dans le pays. « Depuis, un travail énorme est en train de se faire sur les instruments juridiques et para-juridiques. Tout cela pour améliorer le climat des

affaires », avance Daniel Bandar. Selon lui, le CPAD ne souffre d'aucune ambiguïté, mais il s'agit d'une évaluation des priorités. « Il y'a beaucoup de choses qui ont été faites après la tenue de la conférence à Paris. Il y a eu la pandémie et tout a été chamboulé. C'est pourquoi on était obligé de faire cette évaluation et relancer la CPAD », ajoute-t-il.

Avant d'organiser ce séminaire, le gouvernement a fait une revue des priorités et ciblé les programmes à mettre en place d'ici 2026. On peut citer la construction du Centre Universitaire d'El-Maarouf, le mix énergétique dont la géothermie, les infrastructures routières, les nouveaux pôles touristiques des Comores, l'inter-connectivité, projet de construction d'une école de médecine, l'annexe du stade Maluzini et autres.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Une association des Charifs vient de naître aux Comores

Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, une organisation de la lignée du prophète vient de voir le jour. L'adoption du plan d'action de cette organisation ainsi que la mise en place des différentes commissions ont eu lieu le week-end dernier au cours de la première assemblée générale depuis sa reconnaissance par le ministère de l'intérieur le 20 juin 2022.

Un grand rassemblement a eu lieu à Moroni chez le doyen Said Mohamed Sagaf pour mettre en place l'association des « Charif », une organisation de la lignée du prophète. Cette organisation a tenu sa première assemblée générale le week-end dernier et c'était l'occasion de présenter le plan d'action, la mise en place des différentes commissions qui sont au nombre de 7 et l'annonce officiel du bureau exécutif qui est composé de 10 membres dont Dr Abdourahim Said Bacar, Dr Mohamed Badaoui et Mohamed Cheikh Charif Abdallah respectivement vice président, secrétaire général et contrôleur général dont le mandat est fixé à 5 ans.

Ce dernier, lors de la présentation du statut et règlement intérieur montre que les articles 4 et 7 tracent les objectifs de l'association qui

sont entre autres entretenir les liens de parenté entre Charifs et préserver les lignées chérifiennes et généalogies. L'idée est de créer un mouvement qui pourrait rassembler toutes les lignées issues de la descendance du prophète quelles soient Djamallayli ou autres. « L'Union des Comores est le seul pays du monde arabe et musulman où les Charif n'avaient pas ce mouvement. Donc, si nous arrivons à le faire aujourd'hui, il s'agit d'un grand pas », se réjouit Dr Mohamed Badaoui qui appelle les absents à venir s'inscrire en masse afin de relever le défi.

De son côté, Oustadh Mohamed Elfatih, animateur principal de l'assemblée tient à rappeler que l'organisation est apolitique, selon l'article 27 du statut. « En aucun moment, le mouvement ne peut se mobiliser parce qu'il y a un Charif dans une course électorale qu'elle soit présidentielle ou des gouverneurs », souligne-t-il. Très ému de voir naître cette association malgré les efforts des ancêtres, le président Sagaf appelle une forte implication dans les autres îles sœurs de Mohéli, Anjouan et Mayotte. « Nous voulons rassembler nos frères et sœurs », souhaite cet ancien président de l'assemblée nationale.

Ibnou M. Abdou



APPEL D'OFFRE POUR UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MALADIE

Le Corps de la Paix Américain aux Comores recherche une structure d'assurance maladie pour couvrir les besoins de santé de son personnel.

La société intéressée par cette offre peut obtenir les termes de références en envoyant un courriel à l'adresse suivant : PCComoros@peacecorps.gov

La date limite pour soumission les documents de candidature est le **8 décembre 2022 à 17h 30.**

La Gazette des Comores

l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE :

"Un procès joué d'avance"**Suite de la page 1**

« Nous avons comparus devant une instance supprimée par la Loi de 2020. Et on nous empêche de discuter de la légalité de cette juridiction. Dans ces circonstances, je soutiens la décision du président Sambi. Nous sommes venus pour essayer d'empêcher l'arbitraire, de ne pas accepter l'instrumentalisation de la justice à des fins poli-

tiques, malheureusement nous avons constaté qu'il n'y avait aucune marge pour cela », poursuit Me Fermon qui, au cours de l'audience du lundi 21 novembre, a eu un échange pour le moins virulent avec le président de l'audience qui a tenté tant bien que mal de l'empêcher de s'exprimer sur cette question. « C'est un procès joué d'avance », réitère de son côté Me Ahamada Mahamoudou.

De l'autre côté, les avocats de la partie civile ne cachent pas leur amertume vis-à-vis de la décision de Sambi de boycotter le procès. A l'issue de la deuxième journée des audiences tenue en l'absence de Sambi, Me Sossah Éric a tenu un point-presse. « C'est sa décision et on prend acte. Mais elle est décevante parce qu'on aurait aimé avoir un débat contradictoire. Ce procès est historique. Malheureusement le

protagoniste principal a décidé de le boycotter. C'est la stratégie de l'évitement. On peut être populaire et avoir des déviances. C'est le cas [de Sambi] », regrette ce Congolais convaincu que « quel que soit le tribunal, il serait récusé par le président Sambi ».

Outre le caractère illégal de la Cour de sûreté de l'État, les avocats de Sambi assurent que la haute trahison dont est poursuivi leur client,

est un délit non défini par la loi comorienne. « Il n'est défini nulle part. La haute trahison est inexistante », persiste Me Fahmi Said Ibrahim. Une carence qui n'est pas de nature à poser problème selon Me Sossah qui évoque « les bons sens ordinaire et civique » pour comprendre ce que c'est que la haute trahison.

Andjouza Abouheir

PROCÈS SUR LA CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE :

Une deuxième journée d'audience morose

La cour de sûreté de l'Etat a poursuivi le procès sans le principal inculpé Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, qui a refusé la veille d'être jugé par une cour « illégale ». C'est dans une ambiance plutôt morose que l'audience a continué avec quelques prévenus notamment Bacar Mohamed Dossar, ancien ministre des finances sous le régime Sambi.

Comme on le présumait, le procès sur l'affaire de la citoyenneté économique suit son cours sans l'ancien chef d'État entre 2008 et 2011, Ahmed Abdallah Sambi. Il était 9 heures et 14 minutes, ce mardi 22 novembre, soit le deuxième jour du procès, quand le président de la cour a déclaré qu'« aucun certificat médical reformulé n'atteste la fragilité de l'état de santé du prévenu Sambi », pourtant la veille ce dernier s'est présenté au tribunal en titubant, en se faisant aider pour monter et descendre les marches du palais. Après

cette déclaration, le procès a suivi son cours.

Au cours de cette deuxième journée du procès, l'ancien vice-président Nouridine Bourhane et l'ancien ministre des finances de Sambi, Bacar Mohamed Dossar ont répondu présent. Tout comme la première audience, Me Fahradine Abdoulwahid a soulevé une exception de nullité pour irrégularité de la saisine. Selon lui, cette juridiction d'exception dite de sûreté de l'Etat a un juge d'instruction nommé à la cour de sûreté. Ce sont les dossiers en instruction qui sont est renvoyés en cour de sûreté. Ce qui n'est pas le cas ici, le renvoi a été fait par un juge ordinaire. Le tribunal a retenu cette exception pour examen au fond. Dans ce contexte, l'ancien ministre des finances Mohamed Ali Soilihi alias Mamadou s'est retiré du procès tout comme Sambi estimant que cette cour est irrégulière.

De retour en salle d'audience après la lecture de l'ordonnance de renvoi de 74 pages au bout de 2h de

temps, le commissaire du gouvernement près la cour de sûreté de l'Etat, a tenu à signifier à la cour l'absence de Sambi. Notons que l'audience n'est pas arrivée à son terme lundi dernier par la déclaration faite par l'ancien rais Sambi, réfutant d'être jugé par une cour « illégale ».

Présent lors de cette deuxième journée, Bacar Mohamed Dossar, ancien ministre des finances en 2008, preuves à l'appui (documents, procès-verbal, journal de la Gazette à la main là où il avait soutenu son immunité à l'époque de cette enquête parlementaire) a tenu se défendre. « Je suis venu ici pour me défendre, j'ai toujours voulu servir mon pays. S'il y a eu entre temps des gens qui voulaient me piéger, j'ignore leur motivation », lance-t-il dans une intervention d'une vingtaine minute. Interrogé par rapport à cette loi de citoyenneté économique, dont on lui reproche d'avoir signé trois documents avec une intention frauduleuse, il admet



les avoir signés mais sous les ordres de son chef. « J'ai effectivement signé un dossier sous les ordres de mon supérieur (Sambi) mais j'ignore le contenu », dit-il, tout en accablant indirectement Sambi.

A la barre, deux témoins dont l'ancien député Youssouf Ali Mchangama, ont attesté avoir rejeté cette loi de citoyenneté au parlement, qui selon lui, sur 33 député, 22 députés l'avaient rejeté. L'audience est renvoyée à ce mercredi pour la suite des interrogatoires

et débats. Interrogé à la sortie de cette audience, Me Ali Abdou Elaniou dit ne pas encore épuisé toutes les requêtes pour défendre son client. « L'interrogatoire va continuer et on va rentrer dans les détails. C'était juste une appréciation. Dossar n'a rien fait finalement », précise celui pour qui l'absence de Sambi ne va pas du interférer dans la défense de son client, car après tout chacun porte son poids.

Andjouza Abouheir

COOPÉRATION COMORES/FRANCE :

"Un dialogue fondé sur la confiance et le respect mutuel"

Dans un entretien accordé à la page Fcbk-Fm, l'ambassadeur de France en Union des Comores Sylvain Riquier dit se réjouir du dialogue politique confiant qui existe entre Moroni et Paris. Selon lui, la France et les Comores ont un dialogue fondé sur la confiance et le respect mutuel.

Très actif depuis sa prise de fonction en 2021, l'ambassadeur de France Sylvain Riquier est revenu sur plusieurs points dans un entretien accordé à Fcbk-Fm. La France accusée par l'opposition comorienne de se ranger du côté du pouvoir dite « dictatorial », en tout cas selon l'opposition, le diplomate français a rétorqué, en affirmant que la France comme tous les pays entretient des relations diplomatiques avec un Etat et elle dialogue avec l'Etat, et les autorités de ce pays. « Dans ce

cadre, l'on évoque potentiellement tous les sujets, qui peuvent être évoqués de façon publique ou non publique. Sur ce point, je me félicite du dialogue politique confiant qui existe à Moroni et à Paris avec les autorités comoriennes. D'ailleurs

c'est grâce à cette coopération qu'on a eu 150 millions d'euros destinés à aider la population comorienne », explique-t-il. Et de continuer : « C'est grâce à ce dialogue confiant entre nos deux Chefs d'Etat que nous avons un dialogue

fondé sur la confiance et le respect mutuel ». Sur la question relative à la violation des droits de l'homme, il montre que « sur le plan européen, nous avons un dialogue politique avec les autorités comoriennes, l'on peut avoir un dialogue sur différents sujets, on s'interdit à rien ».

Sur la question de Mayotte, il précise que dans les deux camps, chacun a sa version des faits, les Maorés l'ont exprimé à plusieurs reprises depuis la période de l'indépendance des Comores qu'ils souhaitent rester français. « C'est un point sur lequel nous savons que nous sommes en désaccord et le choix de nos présidents est considéré. Cela ne nous empêche pas à la fois d'avoir le dialogue confiant et l'amitié », avance-t-il. Pour les personnes qui périssent en mer, entre Anjouan et Mayotte, il donne sa propre lecture. « Au visa dit Balladur, je pense qu'il ne faut pas

le lier avec ces pertes en kwsa. Justement, la composante d'aide au développement vise fondamentalement à créer des opportunités de travail, de revenus aux Comores. Elle vise à prévenir et à empêcher ces drames », insiste-t-il.

C'était aussi l'occasion pour l'ambassadeur de revenir sur l'apport de la France surtout en matière de projets. « La France fait beaucoup de choses en Union des Comores à titre d'exemple la laiterie d'Anjouan. Aujourd'hui, cette entreprise marche sans la coopération française », dit-il. D'autres projets dans le cadre du plan de développement France-Comores sont lancés. « La France a un portefeuille d'à peu près 200 millions d'euros en différents projets que ce soit dans l'éducation, la formation professionnelle, la santé, l'agriculture, l'aide à l'entrepreneuriat etc. », dit-t-il.

Andjouza Abouheir



Sylvain Riquier.

DROITS DE L'HOMME

Les recommandations de l'EPU 2019 vulgarisées à Fomboni

Samedi 19 septembre dernier à Fomboni, les autorités insulaires de Mohéli en présence du Ministre de la justice et du coordinateur national de l'EPU (Examen périodique universel) se sont réunis dans l'objectif de vulgariser les 163 engagements que l'Etat Comorien a accepté sur les 177 recommandations formulées en matière de droits de l'homme au cours du 3ème cycle de l'EPU de janvier 2019.



L'Examen périodique universel tous les 4 ans et demi, un mécanisme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006 pour aider les Etats membres à respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme, a fait l'objet d'un atelier de vulgarisation des recommandations. Car le pays, par le comité Interministériel d'élaboration des rapports et de suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux de l'Etat comorien en matière de droits de l'homme (CIMERS), est appelé à produire un rapport qu'il doit présenter au prochain cycle de 2024.

Le Ministre de la justice Djaé Ahamada Chanfi a fait le déplacement à Mohéli pour la circonstance. L'occasion pour présenter les actions ou mesures que le pays a

prises, les améliorations ou progrès réalisés ainsi que les difficultés auxquelles il fait face. Présidé par le gouverneur Mohamed Saïd Fazul en présence de plusieurs autorités insulaires, notamment les magistrats, la gendarmerie, la police nationale, ainsi que toutes les couches sociales de l'île. L'atelier a donné l'occasion au Ministre de la justice d'expliquer pourquoi le pays a refusé 14 recommandations sur les 177 formulées. « Ces recom-

mandations sont le droit à l'orientation homosexuelle, l'abolition de la peine de mort, l'apport d'autres cultes dans le pays. C'est un droit pour un pays de refuser des recommandations » explique Djaé Ahamada Chanfi.

« Les 163 recommandations adoptées par les Comores sont conformes à notre religion musulmane » a tenu à son tour à préciser le coordinateur Mohamed Allaoui. L'on apprendra que parmi les défis

auxquels l'Etat Comorien doit faire face pour réussir son passage au 4ème cycle de l'EPU, il faut une véritable appropriation nationale, l'adoption d'un plan de mise en œuvre des recommandations de l'EPU à travers une approche intégrée et inclusive, la collecte et le traitement des informations et des données issues de la réalité du terrain.

Riwad

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Annnonce AAP

Vous êtes une OSC, entreprise, une collectivité locale ou institution publique

Vous intervenez dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, dans tous les secteurs économiques dont l'agriculture-pêche, l'artisanat, le BTP-génie civil, le tourisme, les transports etc.

Vous avez des projets qui visent :

- Le transfert de compétence entre acteurs par un partage d'expérience et de savoir-faire existants, dans le but de répliquer des bonnes pratiques et de les étendre à d'autres acteurs et localités ;
- Le renforcement de vos capacités en vue d'une autonomisation/pérennisation technique et financière de vos actions sociales dans le domaine de l'orientation-formation-insertion ;
- L'appui à l'émergence d'initiatives locales innovantes en lien avec l'orientation, la formation et l'insertion ;

Vous répondez aux conditions suivantes :

- Etre une organisation légalement établie ou enregistrée en Union des Comores depuis au moins 2 ans ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'organisation ;
- Etre directement chargés de la préparation et de la mise en œuvre de votre projet.

Cet appel à projets de Komor initiative est taillé à votre mesure.

Comment candidater :

Téléchargez les documents sur le lien suivant
<https://bit.ly/3AeOf0H>

Les dossiers complets devront être déposés via le même lien, ou envoyer à l'adresse suivante : ap.ki.comores@expertisefrance.fr

Vous voulez plus d'informations ? Participer à nos séances de communication et d'information prévues dans les îles :
• Grande Comore - Moroni, le 24 novembre à 8h à l'hôtel Les Arcades
• Mohéli – Fomboni, le 28 novembre à 8h à l'hôtel Les Abou
• Anjouan – Mutsamudu, le 1er décembre à 8h à la CCIA

La date limite de dépôt des dossiers est fixé au :

- 09/01/2023 10 :00 (heure de Paris)

CJSOI

Les boulistes dans la dernière ligne des préparations

Le 4 décembre prochain s'ouvrira à l'île Maurice les jeux des jeunes de l'Océan Indien. Notre pays prendra part à ces jeux avec une délégation d'environ 70 personnes dont des nombreux jeunes athlètes âgés de 13 à 17 ans.

Depuis le 20 novembre dernier, les athlètes qui vont participer à ces jeux sont réunis à l'Institut National de la Jeunesse et Sports où les préparatifs vont bon train. Huit disciplines seront au menu des ces 12èmes jeux de la jeunesse de l'océan indien. Parmi ces disciplines se trouve la pétanque. Sous la conduite de Youssouf Antoy le sélectionneur national, 6 jeunes boulistes se retrouvent tous les après midi au Boulodrome situé dans la cour du journal d'Etat Al-Watwan pour peaufiner leur préparation en vue de ces jeux.

Ces jeunes seront alignés sur plusieurs disciplines de la pétanque, du tir de précision aux doublettes en passant par les triplettes et des équipes mixtes. « Nous sommes en train de préparer les jeunes afin qu'ils soient dans les meilleures dispositions possibles », dit-il. Les jeunes athlètes vont essayer de faire mieux que Mchangama Moudjibou qui



avait décroché une médaille de bronze lors des derniers jeux des jeunes à Djibouti au tir de précision.

Les Comores auront une équipe en doublette, en triplette mais aussi un double mixte et en tir de précision. « Ce qui est sûr, nous aurons une doublette masculin et une triplette mixte et nous allons nous aligner dans le tir de précision », confie le sélectionneur. Et ce der-

nier de rajouter : « C'est à l'issue de nos préparations que nous allons former nos équipes. Nous espérons avoir une doublette féminine, mais tout ça ne sera fixé qu'après avoir évalué nos jeunes ».

En plus de la pétanque, les Comores vont prendre part aux autres disciplines. Du Handisport, à l'athlétisme, du tennis à la natation en passant par la boxe, l'haltérophie

et le tennis de table en ce qui concerne les compétitions sportives proprement dites. Huit autres jeunes vont prendre part à ces jeux dans le volet jeunesse. Ce dernier aura une composante culturelle et une autre qui aura trait à la musique. Quatre garçons et autant de filles composeront ce volet jeunesse.

AS Badraoui

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moroni, le 22 novembre 2022

Le Forum des Partenaires au Développement (FPaD)* de l'Union des Comores a tenu sa réunion trimestrielle le 22 novembre 2022 au sein de la Maison Commune des Nations Unies. La rencontre s'est déroulée sous l'égide du Secrétaire Général du Gouvernement M. Daniel Bandar, et du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, M. François Batalingaya, en la présence de membres du corps diplomatique et des organisations internationales accréditées en Union des Comores.

L'agenda a porté sur le Plan de relance post-COVID2022-2026 et le Séminaire de Haut Niveau sur le suivi de la Conférence des Partenaires au Développement (CPAD) qui se tiendra à Moroni le 03 décembre 2022. Le gouvernement comorien a saisi cette occasion pour faire part aux partenaires techniques et financiers de la vision de développement du pays en termes de relèvement post-COVID, et des priorités nationales pour la relance de l'économie.

Les membres du FPAD ont réaffirmé leur engagement de continuer à accompagner le pays à atteindre la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), à soutenir les priorités nationales de développement des Comores et l'opérationnalisation de la vision de développement portée à travers le Plan Comores Émergent (PCE). Ils ont manifesté leur disponibilité et leur volonté à accompagner les Comores à mettre en place le dispositif institutionnel de pilotage du PCE afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée et efficiente du plan de relance.



Les membres du Forum ont montré leur disponibilité à prendre part à la Réunion de haut niveau sur le suivi de la CPAD et à œuvrer pour la mise en œuvre pour le plan de relance.

François Batalingaya,
Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies
Président du FPAD

*Le FPAD est une plateforme de coordination et de réflexion stratégique qui regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers résidant en Union des Comores, notamment les membres du Corps diplomatique, le Système des Nations Unies et l'Union Européenne.



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement

MINISTERE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET CONNECTIVITE INTER-ILES DES COMORES

Avis Spécifique de Passation de Marchés

Invitation à la Sélection Initiale

Maître d'Ouvrage : Ministère des Transports Maritime et Aérien

Projet : Projet Connectivité Inter-Îles des Comores (PICMC)

Titre du Marché : Travaux d'extension du port de BOINGOMA à Mohéli – Union des Comores

Pays : Union des Comores

N° de don : E0190

Numéro de DSI : 2022/11-01/MTMA/PICMC/DSI/BOINGOMA

Émis le : 15 Novembre 2022

1. L'Union des Comores a reçu un financement de la Banque mondiale pour le coût du Projet Connectivité Inter-Îles des Comores, et a l'intention d'appliquer une partie du produit aux paiements en vertu du marché pour les travaux d'extension du port de BOINGOMA à Mohéli – Union des Comores.

2. L'Unité de Projet du PICMC a l'intention de sélectionner initialement les Candidats pour les Travaux d'extension du Port de BOINGOMA à Mohéli. Les éléments du programme à retenir sont les suivants :

- * Construction de deux (02) quais de 136 m et 120m avec une digue de 275m de long
- * Cote de dragage retenue à -5,00 m CM pour la souille du quai de marchandise
- * Digue de protection à talus
- * Réhabilitation de la jetée d'accès
- * Aménagement d'une zone de chargement / déchargement pour les embarcations à coque en V
- * Accès maritime sécurisé pour les navires
- * Aménagement du terre-plein
- * Bâtiments : gare maritime avec contrôle et règle de sécurité ISPS, hangar de stockage des marchandises
- * Voirie et réseaux
- * Clôture, ISPS

3. On s'attend à ce que la Demande de Propositions soit émise en Février 2023.

4. La Sélection Initiale sera effectuée selon les procédures spécifiées dans le Règlement sur les marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs du FPI quatrième édition – novembre 2020 (« Règlement sur les marchés »), et est ouverte à tous les Candidats éligibles tels que définis dans le Règlement sur les marchés.

5. Les Candidats éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de l'Unité de Gestion du projet à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 8 heures à 16 heures – heure locale de Moroni Union des Comores. Le document sera téléchargé du site WEB du Projet www.picmc.km sur le lien suivant : **PROJET CONNECTIVITE INTER-ILE DES COMORES** (picmc.km). Les réponses aux clarifications demandées par les candidats et les modifications apportées aux documents initiaux de sélection, le cas échéant, ne seront pas envoyées directement par courrier électronique aux candidats. Toutes les réponses aux clarifications et aux modifications seront publiées dans le fichier lié ci-dessus et les candidats sont seuls responsables de la surveillance du lien pendant la procédure d'appel d'offres pour toutes les notifications relatives à cette DSI.

6. Les candidatures de Sélection Initiale doivent être soumises dans des enveloppes clairement marquées et livrées à l'adresse ci-dessous à 14 heures (heure locale de Moroni – Union des Comores) **le 27 Décembre 2022**. Les candidatures tardives seront rejetées.

Projet Connectivité Inter-Îles des Comores
Monsieur MOHAMED MMADI AHAMADA, Coordinateur
Moroni Coulée – Route Garage : +269 733 21 63

Email : connectivitecomoros@gmail.com copie à
coordi.connectivitecomoros@gmail.com et
rpm.connectivitecomoros@gmail.com

Site web : www.picmc.km